



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 août,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Christelle BRIU, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Joël ARPIN, Romain BOUVET, Joëlle CAMPERS (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Eric JACQUEMOUD, Marie-Claude SORREL.

Secrétaire de séance : Coline MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 12 - **Votants** : 14

Date de la convocation : le 22 août 2024

Date de publication : 3 septembre 2024 au 3 novembre 2024

AVIS SUR LA CREATION D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC PAR LE CENTRE HOSPITALIER DE BOURG-SAINT-MAURICE AUTOUR DE L'ACTIVITE DE RESTAURATION

Monsieur le Maire rappelle le marché conclu avec le Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice concernant la fourniture de repas pour la restauration scolaire.

Le Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice Tarentaise dispose d'une unité de restauration, qui assure par contrat des prestations pour des acteurs publics de la vallée.

Afin de structurer et de pérenniser ce service et ainsi qu'il a été indiqué lors d'une réunion le 3 juillet 2024, il est envisagé la création d'un Groupement d'Intérêt Public autour de cette activité de restauration.

Ce GIP a vocation à s'ouvrir afin de couvrir de nouveaux besoins dans le cadre d'un projet de nouvelle cuisine centrale.

Après délibération le Conseil Municipal :

- ➔ DECIDE de participer à la démarche de création du Groupement d'Intérêt Public.
- ➔ AUTORISE le Maire à signer toutes pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Coline MARGUERETTAZ